



Organisme intercantonal de certification Sàrl
Interkantonale Zertifizierungsstelle GmbH
Organismo intercantonale di certificazione s.r.l.



Rapport d'activités 2019



Mot du président,

M. David Aeschlimann



Alors que toutes nos pensées sont occupées par le COVID-19, il est temps de revenir sur l'année écoulée.

L'année 2019, neutre du point de vue du résultat purement financier, est marquée par un renforcement de l'équipe. Après une année de gestion prudente en raison de la perte du mandat du contrôle des caves pour des raisons légales, force a été de constater que le travail ne manque pas. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Nous pouvons aujourd'hui proposer la certification bio à nos clients, depuis la mise en place à notre partenariat avec Bio Test Agro. Notre palette, et partant, notre attractivité se voit ainsi renforcée. L'année 2019, année de mise en route, a permis de concrétiser sur le terrain la collaboration avec Bio Test Agro, de déceler certaines problématiques et de travailler à les résoudre. Nous avons aussi pu affiner une vision commune de l'avenir.

Le challenge, pour un organisme comme le nôtre, reste la connectivité. Notre visibilité se mesure aussi à la capacité d'interfacer notre base de données avec les autres (partenaires, cantons, Confédération), ceci en pouvant bien sûr garantir à nos clients la plus stricte confidentialité. Si nous travaillons et progressons dans cette direction, il faut reconnaître que le défi est encore devant nous.

Je termine évidemment par les remerciements d'usage. Tout d'abord MERCI à nos clients qui nous font confiance. MERCI ensuite à tous nos partenaires qui nous soutiennent, et MERCI enfin à toute l'équipe et à la direction qui sont notre image de marque.

Président de l'OIC

David Aeschlimann



Table des matières

VUE D'ENSEMBLE DE L'ANNEE 2019	3
POINTS FORTS DE L'ANNÉE 2019	4
<i>Contrôles Bio</i>	4
<i>Contrôles Suisse garantie pour le miel</i>	4
<i>Nouveau dossier Tattoo pour les studios de tatouage</i>	4
<i>Projet « Huile de noix vaudoise AOP »</i>	4
<i>Nouvelle base de données</i>	4
<i>Mise en place du label nutriMenu</i>	5
<i>Arrêt définitif des contrôles de cave</i>	5
VOYAGE D'ÉTUDE AOP/IGP EN ECOSSE.....	6
QUELQUES CHIFFRES AU 31 DÉCEMBRE 2019	7
<i>Contrôles réalisés en 2019</i>	7
<i>Non-conformités constatées en 2019</i>	8
<i>Certificats délivrés en 2019</i>	8
ORGANISATION INTERNE	10
LE CONSEIL DES GÉRANTS	10
L'ASSEMBLÉE DES ASSOCIÉS.....	11
COMMISSION DE RECOURS	12
ORGANE DE RÉVISION ET VÉRIFICATEURS DES COMPTES	12
TEAM OIC.....	13
Remerciements	14
PARTENAIRES	14
ORGANISMES DE CONTRÔLE PARTENAIRES	14
CONTRÔLEURS INDÉPENDANTS PARTENAIRES.....	14
SIGNES DE QUALITE	15
APPELLATIONS D'ORIGINE PROTÉGÉES.....	15
INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES PROTÉGÉES.....	15
AUTRES ORDONNANCES FÉDÉRALES	16
<i>Ordonnance sur les parcs RS 451.36</i>	16
<i>Ordonnance sur les dénominations «Montagne» et «Alpage», ODMA RS 910.19</i>	16
MARQUES & LABELS	17
CONTRÔLES PARTICULIERS, COACHING ET SYSTÈME MANAGEMENT	18
Rapport de l'organe de révision.....	19



VUE D'ENSEMBLE DE L'ANNEE 2019

A l'instar des années précédentes, l'année 2019 s'est passée dans un climat relativement serein où aucun scandale n'est venu ternir la renommée des signes de qualité en Suisse.

Toutefois, la confiance du consommateur envers les AOP, IGP et autres signes de qualité peut rapidement être ébranlée. Il convient donc de ne pas trahir cette confiance et de tout mettre en œuvre pour assurer le maintien de la crédibilité des signes de qualité dans notre région et dans notre pays.

Durant l'année 2019, la motion Savary « Des agents de vigilance pour renforcer la lutte contre les fraudes dans le domaine des désignations protégées des produits agricoles » déposée le 14.12.18 a été acceptée successivement par le Conseil des Etats puis par le Conseil national. Chose rare, cette motion a passé la rampe malgré la proposition du Conseil fédéral de la rejeter, prouvant ainsi la sensibilité croissante des parlementaires par rapport aux problèmes de tromperies et de fraudes dans le domaine agro-alimentaire.

Depuis de nombreuses années, la croissance des signes de qualité a continué, inlassablement. Les marques régionales ont tout particulièrement tiré leur épingle du jeu en 2019. Les producteurs locaux sont à la fête.

Points forts de l'année 2019

Certains points forts marquants sont à relever pour l'année 2019 :

- Contrôles Bio.
- Nouveau label nutriMenu.
- Contrôles Suisse garantie pour le miel.
- Nouveau dossier Tattoo pour les studios de tatouage.
- Projet « Huile de noix vaudoise AOP ».
- Nouvelle base de données.
- Arrêt des contrôles de caves.

Contrôles Bio

Le récent partenariat avec Bio Test Agro a engendré une forte augmentation du nombre de contrôles Bio pour nos collaborateurs. En effet, le nombre de contrôles Bio réalisés a plus que doublé par rapport à 2018. Le développement de ce marché, associé à l'amélioration des processus de contrôles et de certifications, va permettre de mieux combiner les différents contrôles et diminué ainsi les coûts pour nos clients.

Nous remercions Bio Test Agro pour sa précieuse collaboration.

Contrôles Suisse garantie pour le miel

Le miel suisse est généralement un produit de haute qualité. L'OIC offre dorénavant la possibilité aux apiculteurs d'être certifiés Suisse garantie.

Nouveau dossier Tattoo pour les studios de tatouage

L'hygiène dans les studios de tatouage nécessite des règles strictes. Dans ce cadre, un cahier des charges a été défini pour garantir des conditions sanitaires irréprochables.

La mise en place de ce dossier est en phase de finalisation à fin 2019.

Projet « Huile de noix vaudoise AOP »

2019 a vu la mise en place du projet « Huile de noix vaudoise AOP », soutenu par l'OIC. Ce projet sera concrétisé en 2020 par la publication du cahier des charges.

Nouvelle base de données

Afin d'améliorer son efficacité, l'OIC a mis en fonction son nouveau programme informatique à partir du 1^{er} juillet 2019. Ce logiciel offre de nouvelles fonctionnalités notamment en matière de gestion des produits, suivi des contrôles, planification des activités, etc.

Mise en place du label nutriMenu

Un nouveau label a vu le jour en 2019 pour améliorer la qualité nutritionnelle des menus dans les restaurants, par l'utilisation d'un logiciel novateur et facile d'utilisation. Myravan Solutions, propriétaire du label, a d'ailleurs obtenu le Grand Prix Suisse « Santé-Entreprise » pour cette innovation.

L'OIC mandate un contrôleur spécialiste en cuisine diététique pour effectuer des contrôles annuels auprès des restaurants intéressés. Les restaurants dont le respect du cahier des charges a pu être démontré sont ensuite certifiés.



Arrêt définitif des contrôles de cave

Les contrôles de cave ont été stoppés à fin 2018 et plus aucun contrôle n'a été effectué en 2019 alors qu'il y en avait encore plus de 400 en 2018. Une bonne anticipation associée au développement de nouveaux dossiers a permis de limiter l'impact de cette arrêt brutal des contrôles de cave sur la situation financière de l'OIC, grâce à une réorganisation de l'affectation du personnel.



Voyage d'étude AOP/IGP en Ecosse

Agridea organise régulièrement des voyages d'étude sur les AOP et les IGP, en alternant un voyage court de 3 jours et un voyage long d'une semaine. En 2019, il s'agissait d'un voyage long en Ecosse afin d'y découvrir la production du traditionnel « Scotch Whisky » mais également d'autres produits typiques tels que le « Scotch Beef » et « Scotch Lamb » ou le « Arbroath smokies », un poisson fumé, ou encore le traditionnel costume écossais.

Quatre collaborateurs de l'OIC ont eu la chance de participer à ce voyage en Ecosse et ont pris connaissance d'autres méthodologies dans la gestion des AOP et IGP. Les participants ont ainsi pu constater que les autorités et groupements accordent bien davantage d'importance à l'utilisation frauduleuse des produits écossais à l'étranger qu'à la qualité sensorielle de ces derniers.



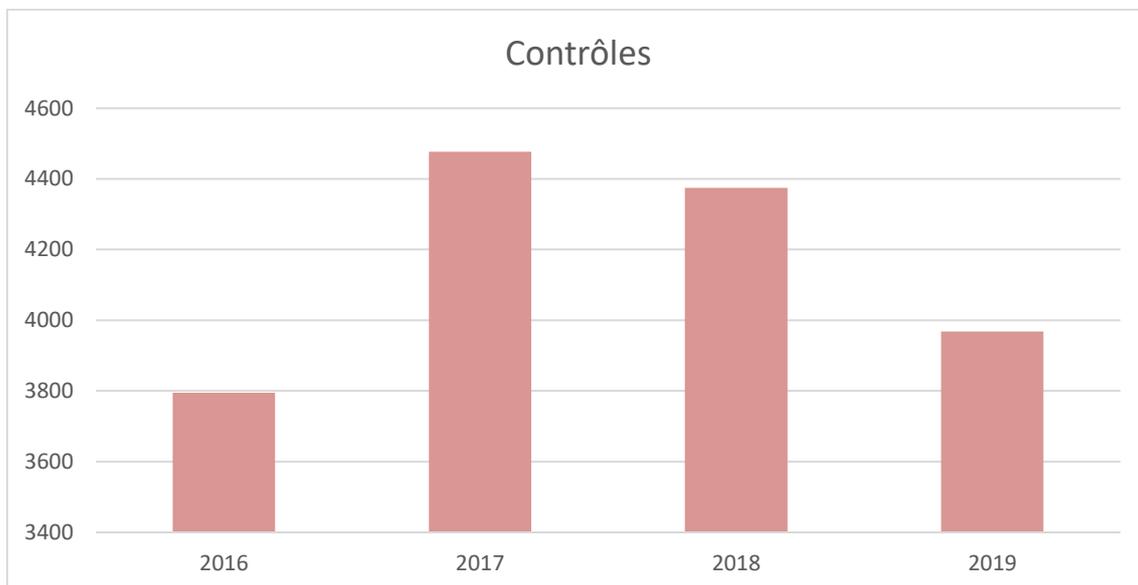
Quelques chiffres au 31 décembre 2019

9187 entreprises et exploitations sont actives pour l'un ou l'autre signe de qualité.

Contrôles réalisés en 2019

175 types de contrôles différents sont réalisés. Chaque organisation, association, interprofession peut dans son mandat avoir plusieurs types de contrôles, par exemple pour répondre aux exigences de la production primaire, de la transformation. Des signes de qualité peuvent englober plusieurs branches sectorielles différentes comme par exemple Suisse Garantie qui comprend aussi bien, sans être exhaustif, les céréales, le lait, la viande, le miel qui sont autant de types de contrôles différents.

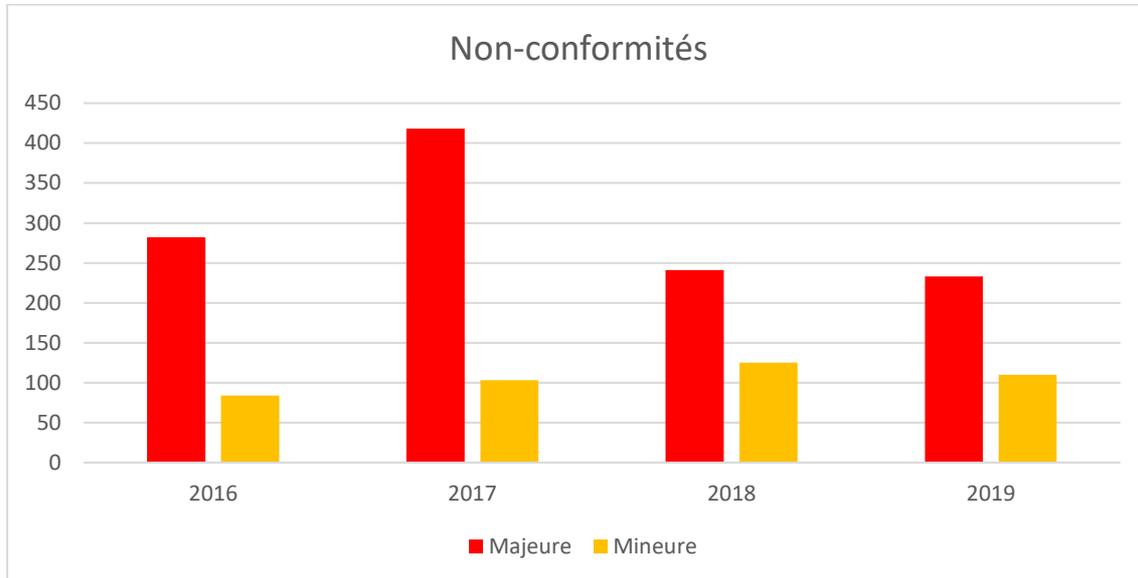
3968 contrôles ont été réalisés en 2019 dans 2396 entreprises/exploitations différentes.



Le tableau montre une nette diminution des contrôles en 2019 essentiellement en raison de la suppression des contrôles de cave.

Non-conformités constatées en 2019

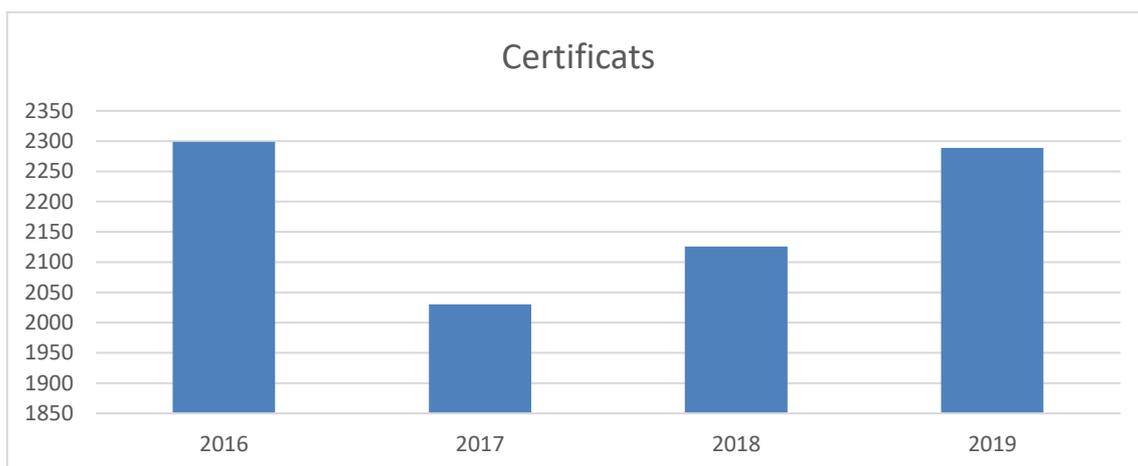
343 non-conformités ont été constatées en 2019 dont 110 non-conformités majeures.



Le nombre de non-conformités est stable par rapport à 2018 avec une légère diminution des non-conformités majeures mais une légère augmentation des non-conformités mineures.

Certificats délivrés en 2019

2'205 certificats ont été délivrés en 2019 et concernent 1370 entreprises différentes.



Une entreprise/exploitation peut être certifiée pour plusieurs signes de qualité différents. Une boucherie valaisanne qui produit de la viande séchée du Valais IGP, du lard sec du Valais IGP et du jambon cru du Valais IGP recevra 3 certificats différents et sera comptabilisée comme 1 seule entreprise.

Les certificats attribués se répartissent de la manière suivante :

624 ont été attribués à des entreprises/exploitations pour des AOP ;

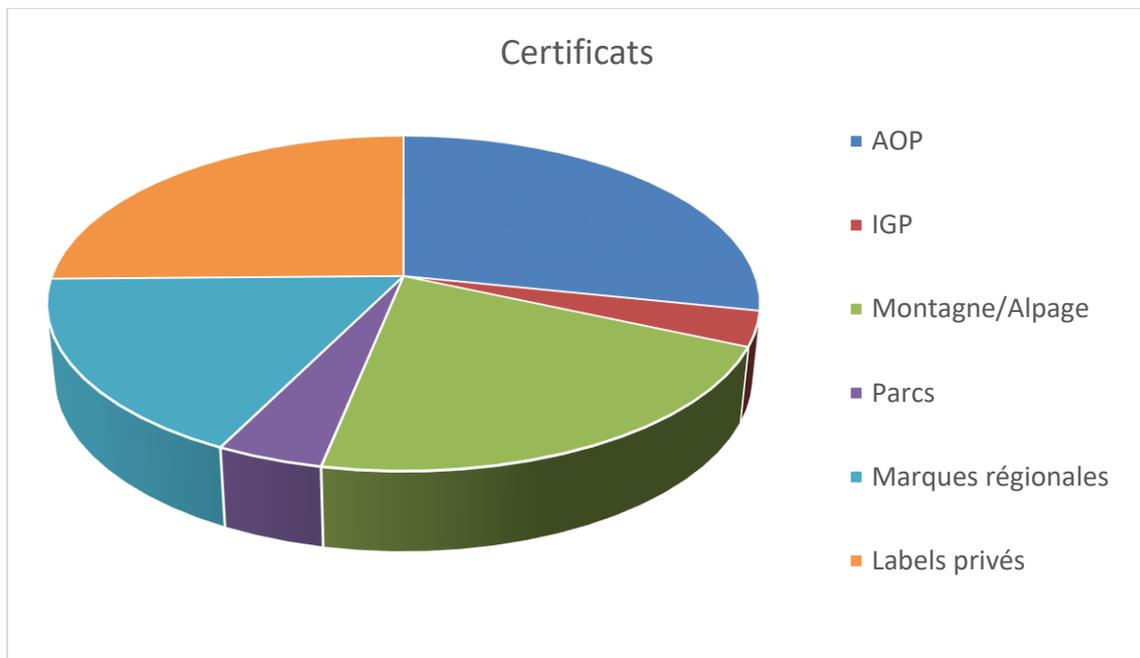
74 ont été attribués à des entreprises/exploitations pour des IGP ;

474 ont été attribués à des entreprises/exploitations selon l'Ordonnance sur les dénominations « Montagne » et « Alpage » ;

92 ont été attribués à des entreprises/exploitations selon les Directives liées aux parcs d'importance nationale ;

384 ont été attribués à des entreprises/exploitations pour des marques régionales ;

557 entreprises/exploitations certifiées pour des labels privés.



ORGANISATION INTERNE

Outre son équipe, l'OIC est composée de différents organes tels que l'Assemblée des Associés, le Conseil des Gérants, la Commission de recours, l'organe de révision et les vérificateurs des comptes.

Le Conseil des gérants

Le Conseil des Gérants est composé de représentants des cantons.

Membres du Conseil des Gérants :

- M. David Aeschlimann (Fribourg), Président
- M. Samuel Monachon (Vaud), Vice-président
- Mme Elodie Marafico (Genève)
- M. Eric Amez-Droz (Jura)
- M. Patrick Vaudroz (Neuchâtel)
- M. Jean-Luc Délèze (Valais)

Le canton du Tessin a également droit à une place au Conseil des Gérants mais a renoncé à y participer du fait de l'éloignement.

De plus, en qualité de délégué des chimistes cantonaux romands, l'OIC a la chance de pouvoir compter sur M. Elmar Pfammatter, chimiste cantonal valaisan.

Les gérants se sont réunis à plusieurs reprises en 2019 :

- 21 février 2019 (Conseil des Gérants)
- 16 mai 2019 (Conseil des Gérants)
- 29 août 2019 (Conseil des Gérants)
- 1 et 2 octobre 2019 (Journées stratégiques)
- 24 octobre 2019 (Conseil des Gérants)
- 21 novembre 2019 (Conseil des Gérants)

Aux affaires courantes des finances, du personnel, des informations techniques, le Conseil des Gérants s'est attelé au traitement de dossiers chauds tels que l'avancement du développement de la nouvelle base de données, les contrôles Bio ou encore l'impact de la suppression des contrôles de cave.

L'Assemblée des Associés

L'Assemblée des Associés est composée des représentants des cantons, associés de la Sàrl. Ceux-ci sont composés des relais cantonaux (1 relais cantonal par canton) et des représentants professionnels des cantons (1 représentant par canton).

	Relais cantonaux	Représentants des milieux professionnels
Fribourg	M. David Aeschlimann, Président	M. Louis-Alexandre Yerly
Genève	Mme Elodie Marafico	M. Jacques Blondin
Jura	M. Eric Amez-Droz	M. Nicolas Lovy
Neuchâtel	M. Patrick Vaudroz	M. Stéphane Menoud
Tessin	M. Moreno Maderni	M. Jonathan Guidotti
Valais	Mme Nathalie Negro-Romailler	Mme Nelly Claezman Dussex
Vaud	vacant	M. Guillaume Potterat

En 2019, l'Assemblée des Associés s'est réunie à 2 reprises, le jeudi 14 juin 2019 chez Olivier et Didier Fleury à Alle et le jeudi 6 décembre 2019 à Lausanne.

Lors de l'assemblée de juin, nous avons eu la chance de visiter le magnifique musée suisse des fruits et de la distillation Ô Vergers d'Ajoie. L'OIC tient à remercier la famille Fleury pour l'excellent repas, M. Alain Perret des Vergers d'Ajoie pour son accueil chaleureux et le Service d'agriculture du canton du Jura pour la parfaite organisation de la journée.



Commission de recours

En 2019, la Commission de recours telle que définie dans les statuts était composée de personnes non-membres de l'Assemblée des Associés, du Conseil des Gérants ou de l'équipe de l'OIC, ceci afin de garantir une parfaite impartialité et neutralité.

Membres de la Commission de recours :

Me Cynthia Christen (Présidente)
Mme Angela Pagani
M. Philippe Berthoud
M. Guy Bianco
M. Alain Farine
M. Stéphane Boisseaux (suppléant)

Organe de révision et vérificateurs des comptes

Organe de révision :

Fiprom SA (Fiduciaire)

Vérificateurs des comptes :

Mme Christine Roduit
M. Marc Treboux

Les comptes de l'exercice 2019 ont été examinés le 19 février 2020 par Fiprom et le 5 mars 2020 par les vérificateurs des comptes.

La fiduciaire Fiprom a constaté que la comptabilité et les comptes annuels étaient conformes à la loi suisse et aux statuts.

Team OIC

Le 1^{er} décembre 2019, Mme Angela Emery a rejoint l'équipe de l'OIC en tant que responsable pour les dossiers « Formaggio d'alpe ticinese » et « 100% Valposchiavo » mais également comme responsable management qualité.

Mme Emery travaille à un taux de 50%.

La direction de l'OIC remercie M. Armin Troxler et M. Jean-Jacques Favre qui ont tous deux terminé leur activité à l'OIC le 31 décembre 2019. Nous leur souhaitons plein succès dans leur nouvelle vie professionnelle.

Au 31 décembre 2019, l'OIC comptait 10 personnes dans ses bureaux à temps complet et partiel, correspondant à 8,1 personnes à plein temps.

Les membres de notre team :

- M. Roman Tscherrig, directeur, à 100%, domicilié à Sierre (VS)
- M. Housi Glauser, membre de la direction, à 100%, domicilié à Ersigen (BE)
- M. Christian Beuret, membre de la direction, à 100%, domicilié à Granges-Marnand (VD)
- Mme Anne Cornamusaz, secrétaire-comptable, à 80%, domiciliée à Vevey (VD)
- Mme Michèle Métraux, responsable de dossiers, à 60%, domiciliée à Corbeyrier (VD)
- M. Axel de Montmollin, responsable de dossiers, à 80%, domicilié à Neyruz (FR)
- M. Marc Küffer, responsable de dossiers, à 100%, domicilié à Thoun (BE)
- M. Cédric Vuille, responsable de dossiers, à 100%, domicilié à Corminboeuf (FR)
- Mme Chantal Moll Petter, secrétaire, à 40%, domiciliée à Sédeilles (VD)
- Mme Angela Emery, responsable de dossier, à 50%, domiciliée à Salquenen (VS)



Remerciements

L'OIC remercie chaleureusement toutes les personnes impliquées dans son fonctionnement, en premier lieu ses collaborateurs mais également les représentants des cantons, les gérants, le représentant des chimistes cantonaux, les membres de la commission de recours et les vérificateurs des comptes qui, grâce à leur engagement et leur professionnalisme, assurent la pérennité de ses activités de contrôle et de certification, et surtout la satisfaction de ses clients.

PARTENAIRES

Afin de combiner au mieux les différents contrôles et dans un souci d'efficacité, l'OIC collabore avec de nombreux organismes de contrôle ainsi qu'avec des contrôleurs indépendants.

Organismes de contrôle partenaires

L'OIC remercie tous ses organismes de contrôle partenaires qui, grâce à leur haut niveau de professionnalisme, réalisent des contrôles impartiaux et efficaces et garantissent ainsi le respect des consommateurs par rapport à l'origine et à la qualité des denrées alimentaires.

Contrôleurs indépendants partenaires

Tous les contrôleurs individuels de l'OIC disposent de grandes connaissances dans leurs domaines d'activités et d'une très large expérience.

L'OIC remercie tous ses contrôleurs non seulement pour l'impartialité et la neutralité dont ils font preuve lors de chaque contrôle mais également pour leur savoir-faire, leur engagement et leur fidélité.

SIGNES DE QUALITE

Appellations d'origine protégées



Indications géographiques protégées



Autres ordonnances fédérales

Ordonnance sur les parcs RS 451.36



Ordonnance sur les dénominations «Montagne» et «Alpage», ODMA RS 910.19



Marques & Labels



Contrôles particuliers, coaching et système management

Outre la certification de produits, l'OIC est actif dans d'autres domaines d'activités :

- Concours suisse des produits du terroir (Fondation rurale interjurassienne) - Vérification du respect des exigences fixées dans le règlement du concours.
- Audits MQ-Fromarte.
- Repas Agri-Local (La Coccinelle verte Sàrl) - Contrôle et certification d'un système de management de qualité pour la restauration des crèches et garderies.



- Vaud Oenotourisme – Contrôle et certification des secteurs de la restauration, de l'hôtellerie, de la viticulture et des produits du terroir, pour le développement de l'oenotourisme dans le canton de Vaud.



- nutriMenu – Contrôle et certification de qualité nutritionnelle dans la restauration.



Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

À l'assemblée des associés de
L'Organise Intercantonal de Certification Sàrl

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Organisme Intercantonal de Certification Sàrl pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice de CHF 2'080.96 ne sont pas conformes à la loi et à la convention.

Lausanne, le 19 février 2020

Fiprom SA

Gaëtan Storto
Expert-réviseur agréé
Expert-comptable diplômé
Responsable du mandat

Richard Dirac
Expert-réviseur agréé
Spécialiste en finances et comptabilité breveté

Nous sommes là pour vous :



Roman Tscherrig
Directeur
Responsable de dossiers & Auditeur
r.tscherrig@oic-izs.ch
079/217.42.26



Housi Glauser
Membre de la direction
Responsable de dossiers & Auditeur
h.glauser@oic-izs.ch
079/558.51.52



Michèle Métraux
Responsable dossiers & Auditrice
m.metraux@oic-izs.ch
079/301.16.49



Christian Beuret
Membre de la direction
Responsable dossiers & Auditeur
c.beuret@oic-izs.ch
076/498.34.62



Angela Emery
Responsable management qualité
Responsable dossiers & Auditrice
a.emery@oic-izs.ch
079/337.65.39



Axel de Montmollin
Responsable dossiers & Auditeur
a.demontmollin@oic-izs.ch
079/401.10.01



Anne Cornamusaz
Secrétaire-comptable
a.cornamusaz@oic-izs.ch
079/348.57.63



Marc Küffer
Responsable dossiers & Auditeur
m.kueffer@oic-izs.ch
079/508.19.00



Chantal Moll Petter
Secrétaire
c.mollpetter@oic-izs.ch



Cédric Vuille
Responsable dossiers & Auditeur
c.vuille@oic-izs.ch
079/487.23.17



OIC Sàrl

Organisme Intercantonal de Certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo Intercantonale di Certificazione

Av. d'Ouchy 66 – Case postale 1080 – 1001 Lausanne – CH
Téléphone Fr : 021 601 53 75 Fax : 021 601 53 79
Téléphone All : 031 544 12 55

Mail : info@oic-izs.ch

Internet : www.oic-izs.ch